



## MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Lac-du-Cerf, le mardi 19 janvier 2021, à 19 heures à l'hôtel de ville, situé au 19, chemin de L'Église, Lac-du-Cerf.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Demande de dérogation mineure DPDRL200218**

Régularisation de deux bâtiments accessoires situés au 10, chemin des Peupliers, lot 5 562 767

Demande de dérogation mineure dans le but de régulariser la position de deux bâtiments accessoires, soit un garage et une remise situés au 10, chemin des Peupliers;

Le garage est situé à 6,20 mètres de la limite avant, ce qui constitue un empiètement de 0,80 mètre;

La remise est située à 1,87 mètre de la maison ce qui constitue un empiètement de 1,13 mètre;

Les bâtiments dérogent à l'article 8.3.1, paragraphes b) et f) du règlement 198-2000 relatif au zonage qui spécifie qu'un bâtiment accessoire doit respecter une marge de recul de 3 mètres par rapport au bâtiment principal et une marge avant de 7 mètres;

Les mesures ont été prises en référence au certificat de localisation préparé et signé le 25 novembre 2020 par M. Guy Létourneau, A.-G. et portant la minute 10012.

**TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE POURRA SE FAIRE ENTENDRE PAR LE CONSEIL RELATIVEMENT À CES DEMANDES.**

DONNÉ à Lac-du-Cerf, ce 23<sup>e</sup> jour de décembre de l'an deux-mille-vingt.

Jacinthe Valiquette,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière